

Daoudi dévoile sa vision pour la réforme du secteur

Le partenariat public-privé, à travers des conventions avec les multinationales ou des écoles étrangères prestigieuses, se veut désormais une nécessité. Le regroupement de plusieurs facultés en pôles technologiques devrait donner une nouvelle impulsion à la recherche scientifique.

L'enseignement supérieur reste l'un des secteurs les plus pointés du doigt au Maroc, du fait qu'il engloutit des budgets colossaux pour des résultats qui restent loin des objectifs arrêtés.

Invité récemment à la Chambre française de commerce, de l'industrie et des services au Maroc (CFCIM), Lahcen Daoudi, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des cadres, a présenté son point de vue sur la réforme du secteur. «La réforme ne peut se faire du jour au lendemain. Il est impératif d'assainir le cumul des dysfonctionnements et des lacunes qui ont pénalisé l'essor du secteur. Pour réussir ce challenge, tous les acteurs concernés sont appelés à redoubler d'efforts», affirme Daoudi.

Le ministre a souligné le retard pris en matière de recherche et développement et a, à cet égard, insisté sur la nécessité de regrouper plusieurs facultés en des pôles technologiques qui

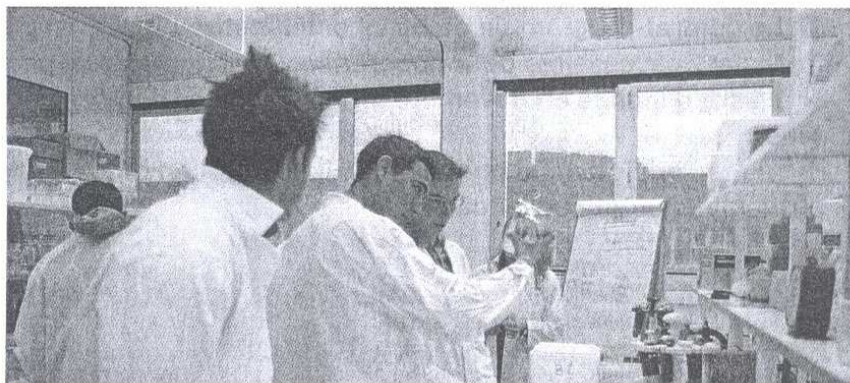
seront à leur tour adossés à des centres de recherche ou écoles de référence internationale.

«Nous avons le potentiel pour devenir un producteur de l'innovation mais nous ne sommes malheureusement que des importateurs des produits de la recherche. L'université doit être la locomotive du changement, de la perception de la science, de l'innovation et de la compétitivité internationale. De grands efforts restent à fournir pour relever les défis actuels et futurs qui nuisent à la promotion de la recherche scientifique au Maroc», explique Daoudi.

Il a dans ce cadre annoncé que l'Université de Casablanca sera un pôle technologique d'excellence à l'instar de celle de Fès qui sera baptisée Université euro-méditerranéenne de Fès qui devrait accueillir tous les étudiants du bassin méditerranéen.

La recherche scientifique : un vrai défi à relever

L'Université de Casablanca devrait sceller un partenariat



Pour la rentrée universitaire 2014-2015, une enveloppe financière de 570 MDH a été allouée, à travers le système des appels d'offres, au financement de projets dédiés à la recherche scientifique.

avec l'Ecole centrale de Paris et celle de Tétouan profiter de l'expertise du Groupe Alstom.

«Le partenariat avec les multinationales et les écoles prestigieuses donnera un nouveau souffle à la R&D. Le Maroc pourrait bénéficier énormément de leur expertise et leur compétence dans plusieurs domaines», affirme Daoudi. Le ministre a également insisté sur la promotion du secteur privé qui reste un acteur incontournable dans le développement du secteur.

«Toutes les écoles et universités privées remplissant les critères fixés par la loi pourront donc soumettre une demande de reconnaissance au ministère de l'Enseignement supérieur, qui procédera à leur évaluation», indique Daoudi. La reconnaissance de l'Etat, ouvrant la voie à l'équivalence systématique des diplômes avec ceux du public, est prévue par la loi 01-00 régissant l'enseignement supérieur promulguée en mai 2000 (articles 53 et 54). Il n'y a cependant jamais eu de décret d'application. Cela fait partie des raisons ayant retardé le développement du secteur privé. Le secteur ne reçoit toujours qu'environ 6% des effectifs, avec 37.920 étudiants en 2013, alors que la Charte nationale de l'éducation et de la formation préconise un pourcentage de 20%. Concernant la rentrée universitaire 2014-2015, une enveloppe financière de 570 MDH a été allouée, à travers le système des appels d'offres, au financement des projets de la recherche scientifique.

300 MDH seront mobilisés par le ministère de tutelle, tandis que

270 MDH seront accordés par les autres partenaires.

Daoudi précise qu'«un total de 396 projets ont été déposés dans le cadre de la réforme du système de l'enseignement supérieur entamée il y a quelques années. Le gouvernement ambitionne de consacrer une enveloppe financière de 1 milliard de DH à la promotion de la recherche scientifique».

Outre le côté financier, la réforme de l'enseignement supérieur inclura également deux principales mesures visant à promouvoir le rôle de l'enseignant-chercheur. Il s'agit en premier lieu de prendre en compte la recherche scientifique comme critère pour la promotion professionnelle en lieu et place de l'ancienneté.

L'autre mesure-phare adoptée dans le sillage de cette réforme concerne le recours, comme il était d'usage dans le cadre de l'ancien système, aux enseignants assistants intégrés au corps des professeurs de l'enseignement supérieur pour satisfaire les besoins croissants en matière d'encadrement. ■

C. Jaidani

Quid de l'accréditation des diplômes des écoles privées ?

Le décret consacrant la reconnaissance des établissements de l'enseignement supérieur privé, dans sa première version stipule que seules les écoles et universités autorisées par la tutelle, exerçant pendant au moins 3 ans et dont les filières sont accréditées peuvent être éligibles. Elles devront présenter un dossier justifiant des critères pédagogiques et techniques imposés, qui seront évalués par la Commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur. Côté gouvernance, les établissements devront disposer d'une comptabilité bien ficelée, d'une gouvernance claire et d'un système d'évaluation interne. Au niveau pédagogique, le décret impose que 60% de l'enveloppe horaire doit être assurée par des professeurs permanents, et que 50% d'entre eux doivent être titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent. Si toutes ces conditions sont remplies, la reconnaissance est annoncée par décret, pour une durée de 5 années renouvelables. Dans ce cas, les diplômes sont automatiquement reconnus équivalents à ceux du public. Si l'établissement faillit à l'un des critères, il perd la reconnaissance. Et en cas de publicité «mensongère» autour du titre perdu, l'autorisation d'exercer est retirée.